

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE
BAR SUR AUBE
CANTON DE
VENDEUVRE SUR BARSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL

SEANCE du 12 octobre 2022

Délibération 041D2022
Règlement budgétaire et financier – M57

Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Date convocation	26/09/2022
Date d'affichage	26/09/2022
Nombre de membres afférents au comité syndical :	115
Nombre de membres en exercice :	115
Présents	71
Votants	76

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois d'octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BOUNOUA Laure, BROUILLARD Elisabeth, BROUILLARD Josette, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, DESPRET Marie-Luce, FROMAGEOT Isabelle, GAURIER Isabelle, GEOFFRIN Laure, GUBLIN Florence, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, NICLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, PETIT Catherine, ROGER Anne, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise,

Messieurs AGRAPART Franck, BABY Gérard, BERGERAT Gérard, BERTIN Jean-François, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, CASTEX Jean-Marie, COTIBY Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, HAMPE Jean-Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JUFFIN Arnaud, LABROUSSE Alain, LAPIQUE Jacques, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Barnabé, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Gilles, MEILLIEZ Bernard, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, MOUILLAT Francis, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, SCHMIDT Xavier, THIERRY Clément, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient aussi présents :

Mesdames BEDU Lydia, OLLIVOT Tiffany,
Messieurs BAZILE Eric, NOEL Ronny, GRAS Michael

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, CHEVALLIER Marielle (pouvoir donné à DYON Patrick),

Messieurs DALLEMAGNE Philippe (pouvoir donnée à ROBLET Bernard), DEZOBRY Bruno (pouvoir donné à MINISINI William), HANON Rémi (pouvoir donné à CASTEX Jean-Marie), HERBIN Bernadette (pouvoir donné à MICHEL Alain), JOANOT Pascal, PICOT Sylvia,

Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir donné à JACQUARD Gilles), BERGERAT Gérard (pouvoir donné à MARTIN Barnabé), COLLINET Christian, DALLEMAGNE Philippe (pouvoir donnée à JOBARD Pierre).

041D2022

Règlement budgétaire et financier – M57

Le Président rappelle que le passage à la M57 nous oblige à voter un règlement budgétaire et financier. Ce dernier a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux. Il décrit notamment les processus financiers internes que le SIEDMTO a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires. Il reste valable jusqu'au renouvellement de l'assemblée délibérante.

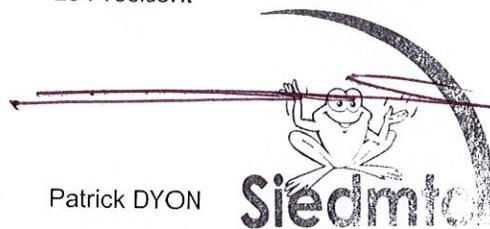
Le président vous demande de bien vouloir délibérer.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 13 septembre 2022, et après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le règlement budgétaire et financier pour le passage à la nomenclature comptable M57.

Date de réception en préfecture 17/11/2022
Date de publication ou notification 21/11/2022
Certifié exact, le Président

Pour extrait conforme fait à Vendeuvre sur Barse
Le 17 octobre 2022
Le Président

Patrick DYON  Siedmto

Patrick DYON  Siedmto